

MARSEILLE / Taxe d'Apprentissage: Offrir aux CFA de PACA les moyens d'agir pour l'apprentissage des jeunes !

MARSEILLE / Chaque entreprise peut choisir d'attribuer le montant de sa taxe d'apprentissage à l'un des sites de formation de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur (URMA PACA), contribuant ainsi au dynamisme et à la modernité de ses CFA.

Ce fléchage est maintenant le seul moyen de faire bénéficier nos établissements d'un soutien actif des entreprises à la formation. Au moment où débute la campagne de collecte de la taxe d'apprentissage, l'avenir des Centres de Formation des Apprentis est placé entre les mains des entreprises. Cette taxe est le seul versement obligatoire pour lequel les chefs d'entreprise peuvent choisir l'affectation. En décidant de l'attribuer à l'un des sites de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur (URMA PACA), c'est un véritable investissement sur l'avenir qui est fait.

Gérée par la Chambre de métiers et de l'artisanat, l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Provence-Alpes-Côte d'Azur forme près de 6000 jeunes chaque année dans ses huit campus faisant du réseau des métiers le 1er formateur d'apprentis de la Région ! Nos apprentis sont diplômés dans de nombreux secteurs d'activités de l'artisanat (alimentation, automobile, coiffure, aéronautique...) mais aussi dans le domaine tertiaire (secrétariat, vente, commerciaux, messagerie, gestion PME PMI...). Ils intègrent le monde du travail dans des entreprises artisanales, commerciales ou

industrielles. A l'issue de leur cursus, plus de 80 % d'entre eux trouvent un emploi durable s'ils ne poursuivent pas leur formation.

Afin de continuer à offrir à nos jeunes des conditions d'apprentissage optimales, de disposer d'ateliers et d'outils modernes, il est impératif pour nos CFA de pouvoir compter sur la confiance des entreprises et de nos partenaires. Disposer d'un outil de formation de qualité nous permet de fournir aux entreprises un vivier qualifié correspondant à leurs besoins. Ces apprentis d'aujourd'hui seront les salariés de nos territoires de demain ! Grâce à leur taxe d'apprentissage, avec l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat, c'est un véritable placement d'avenir que font les entreprises !

Plus d'informations directement via taxeapprentissage@cmar-paca.fr ou sur www.urma-paca.fr

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN PRATIQUE

Cette année l'Etat a décidé de créer un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de région unique, dans lequel se retrouvent la Chambre de métiers et de l'artisanat, la Chambre de commerce et d'industrie & la Chambre d'agriculture. Cet OPCA est le seul organisme collecteur habilité en région. Pour affecter leur taxe en région, il suffit aux entreprises d'indiquer leur choix de CFA sur le bordereau qui leur sera adressé. Pour rappel, la taxe d'apprentissage concerne les entreprises qui ont versé plus de 104.941 € de salaires durant l'année 2015. Les entreprises ont jusqu'au 1er mars 2016.